



BORDEAUX - LILLE - PARIS -
STRASBOURG - TOULOUSE

Collez votre photo ici

SUP-VETO

CONTRAT D'INSCRIPTION

Première année
Formation d'Assistant(e) Vétérinaire

Pièces à joindre :

- Copie des bulletins trimestriels des deux dernières années scolaires,
- Notes du baccalauréat (dès l'obtention du diplôme), ou du dernier diplôme obtenu,
- Une photo d'identité,
- Une lettre de motivation et un CV
- Les droits d'inscription d'un montant de 350 euros

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone: Portable :

E-mail :@

Diplôme(s) : Série

ou option : préparé/obtenu en :

Nom du parent responsable ou personne à prévenir en cas d'urgence :

Prénom:

Adresse (si différente de celle de l'étudiant) :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :@

SUP-VETO

171, Avenue Charles de Gaulle 92200
NEUILLY SUR SEINE
01 55 62 21 21

Formation et diplômes

Formation au cours des deux dernières années :

Années	Etablissements fréquentés	Enseignements suivis niveaux et diplômes

Expériences professionnelles et/ou stages en entreprise :

Années	Entreprises	Fonctions

Compétences

Langues vivantes :

Anglais Niveau :

Bureautique :

Traitement de texte	<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Bonne	<input type="checkbox"/> Très bonne
Tableur	<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Bonne	<input type="checkbox"/> Très bonne
Base de données	<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Bonne	<input type="checkbox"/> Très bonne
Internet	<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Bonne	<input type="checkbox"/> Très bonne

Comment avez-vous connu SUP VETO ?

- Lors d'un salon, précisez
- Dans la presse, précisez
- Affichage, précisez
- Internet, précisez
- Autre, précisez

Je déclare m'inscrire à **SUP-VETO** en formation d'**Assistant Vétérinaire** selon les horaires de cours et contrôles détaillés dans la documentation pédagogique de **SUP-VETO**, dont j'ai pris connaissance.

Je joins un chèque de 350 euros au titre des droits d'inscription et je m'engage à acquitter les frais de scolarité, soit un montant de 4 150 euros. Ce chèque vous sera restitué si votre candidature n'est pas retenue.

Ce règlement, conformément au règlement financier au verso du présent contrat, sera effectué:

- Comptant, à l'inscription
- En 2 fois
- En 5 fois
- En 10 fois

J'ai bien noté que mon inscription ne sera définitive qu'après validation par la Direction Pédagogique de **SUP-VETO**. Je m'engage en outre à participer assidûment à tous les cours et contrôles, tout absentéisme anormal et non justifié pouvant être sanctionné par mon exclusion de l'établissement.

Fait à : Le :

L'Etudiant :

Le Parent : (*)

Mention spéciale (à remplir par l'administration) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(*) Faire précéder la signature de la mention «bon pour caution»

Conditions générales

Modalités d'inscription :

. Les inscriptions à SUP-VETO sont closes dès que les places disponibles ont été attribuées. Des listes d'attente sont ensuite ouvertes, des annulations pouvant libérer des places.

. L'acceptation du dossier d'un candidat est soumise à l'étude du dossier de candidature par la Commission Pédagogique de SUP-VETO, donnant suite à un entretien individuel de recrutement

Règlement financier:

1) Le montant des frais d'études à SUP-VETO se décompose en deux parties :

-des droits d'inscription, à régler pour confirmer la réservation de sa place. Ce montant est restitué si la candidature n'est pas acceptée.

- des frais de scolarité, payables selon 4 modalités possibles :

- en **une fois**, le jour de la rentrée (le paiement comptant avant le 31 juillet permet de bénéficier d'une remise de 5 %),

- en **deux règlements**, un le jour de la rentrée et le second le 15 Janvier,

- en **cinq échéances**, un mois sur deux de septembre à juin (cinq chèques de garantie à remettre avant le 1^{er} Octobre)

- en **dix échéances**, le 05 des mois de septembre à juin (dix chèques de garantie sont alors à remettre à la rentrée).

Droits d'inscription :

Pour l'année 2015/2016, le montant des droits d'inscription est fixé à **350 euros**. Ce montant est restitué si la candidature n'est pas acceptée.

Frais de scolarité:

Les frais de scolarité relatifs à une année scolaire sont de **4 150 euros**.

2) Le paiement des frais de scolarité peut cependant être fractionné en 5 ou 10 versements, par remise, lors de l'inscription, de 5 ou 10 chèques bancaires ou postaux qui seront remis à l'encaissement le 05 des mois de versement.

3) Le paiement comptant de l'intégralité des frais de scolarité le 31 juillet au plus tard permet de bénéficier d'une réduction de 5% du montant de ces frais.

4) En cas d'exclusion décidée par l'établissement ou de départ en cours d'année motivé par un cas de force majeure (maladie, accident, mutation des parents...), SUP-VETO procédera au remboursement des frais de scolarité, hors droits d'inscription, déduction faite des mois ou fraction de mois civils de scolarité suivie.

5) Dans les autres cas (autre orientation décidée après l'inscription, convenance personnelle de l'élève, abandon des études ...) tout trimestre de scolarité commencé est intégralement dû, l'année de formation étant réputée divisée en 3 trimestres (septembre- novembre, décembre-février, mars-mai). En outre, un trimestre supplémentaire sera dû à titre d'indemnité de résiliation (en application de l'Arrêté Ministériel du 31 juillet 1986). Si le désistement intervient avant le début des cours, le montant du droit d'inscription reste acquis à SUP-VETO.

Fait à, **en double exemplaire**

Le :

L'établissement

L'Etudiant

Le Parent :(*)

(*) Faire précéder la signature de la mention «bon pour caution»